

Lors de l'achat d'un véhicule électrique eflizzer, veuillez noter ce qui suit:

Tous nos véhicules électriques eflizzer entrent dans la catégorie des motos légères et ne nécessitent pas de réception par type. Aucun permis de conduire n'est

Les conditions suivantes doivent être remplies:

- Le véhicule peut avoir une puissance continue maximale de 48 V et 500 W
- Respect de la vitesse maximale de 20 kmh
- Feu avant et arrière
- Des freins sur les deux roues
- Utilisation exclusivement sur des surfaces destinées à la circulation des vélos et des cyclistes
- À partir de 14 ans, permis de conduire de catégorie G/M (à partir de 16 ans, plus nécessaire)

Remarque : Cet aperçu est destiné à l'information des clients uniquement. Il ne prétend pas être complet ou correct. Seules les informations fournies par le bureau de la circulation routière responsable ou par l'OFROU font foi.